

ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE COOPERATION INTERNATIONALE ET DE L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT

A la suite de la réunion du Conseil présidentiel du développement tenue le 5 mai 2023, les membres du comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) ont adopté de nouvelles orientations de la politique de coopération internationale et de l'aide publique au développement. En se fondant sur les orientations données par le Président de la République, sur la loi de programmation n°2021-1031 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, et sur les résultats obtenus depuis la session du 8 février 2018 du CICID, des décisions ont été prises pour accentuer l'efficacité et l'impact de l'action de la France en matière d'investissement solidaire et durable (ISD) et répondre ainsi de manière plus pertinente aux besoins et aux enjeux de développement de nos pays partenaires.

Le rôle de la politique d'ISD comme pilier de la politique étrangère de la France est réaffirmé. Cette politique est à la fois un vecteur de solidarité et donc d'influence, et s'inscrit, plus que jamais, dans une logique de partenariat et de valeurs partagées. Elle continuera à être définie et mise en œuvre en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs français de la solidarité internationale, notamment avec les organisations de la société civile et les collectivités territoriales.

Le combat pour l'éradication de l'extrême pauvreté et contre les inégalités se poursuivra en parallèle de la mobilisation de la France pour la préservation des biens publics mondiaux, deux dimensions indissociables. Afin de rendre notre politique d'ISD plus agile, notamment en cas de crise, et de favoriser son pilotage stratégique, les dix objectifs politiques prioritaires identifiés lors du Conseil présidentiel du développement seront déclinés dans les stratégies pays, en concertation avec nos partenaires, et leurs résultats sur le terrain feront l'objet d'un suivi régulier.

Le CICID va accélérer la dynamique en faveur d'une transparence et d'une redevabilité accrue de la politique d'ISD de la France, au service d'une efficacité renforcée. Ceci passera par une mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'équipe France, à Paris et à l'étranger, au service de nos objectifs, de nos intérêts et du développement économique, social et environnemental de nos pays partenaires, et par une volonté plus affirmée d'afficher la signature « France » là où nous agissons

1. Définir une nouvelle métrique pour l'investissement solidaire et durable (ISD)

- **La France proposera une première définition de nouvelle métrique pour l'ISD, à partir du nouvel outil de mesure du financement du développement : le « Soutien public total au développement durable » ou TOSSD (*Total Official Support for Sustainable Development*).** Cette nouvelle métrique valorisera l'ensemble des financements internationaux concourant au développement durable des pays éligibles à l'APD, dont une grande partie est aujourd'hui déclarée au titre du TOSSD. L'ISD inclura en particulier les financements privés mobilisés par le secteur public, notamment par l'action des banques publiques de développement.
- **La France visera à :**
 - o **faire aboutir cette définition** au sein des instances internationales pertinentes, en premier lieu le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE ;

- **s'assurer que l'impulsion française dans ces travaux soit valorisée**, notamment nos efforts de prise en compte des flux privés mobilisés par le secteur public.
- Le gouvernement clarifiera vis-à-vis du public, chiffres à l'appui, que cette nouvelle métrique **ne remet pas en cause l'engagement de la France** en matière de solidarité internationale et d'APD : **elle visera à maintenir son rang parmi les premiers bailleurs mondiaux et elle s'efforcera d'atteindre l'objectif de consacrer 0,7% du RNB à l'APD d'ici 2030.**

2. Renforcer notre action en matière de lutte contre la pauvreté et les inégalités et de sauvegarde des biens publics mondiaux

2.1. Lutter contre la pauvreté, les inégalités et les conséquences du changement climatique, afin de renforcer la stabilité internationale et la prévention des crises

- **Le gouvernement entérine la suppression de la liste des 19 pays prioritaires fixée par le CICID du 8 février 2018 et des cibles de concentration de l'aide à ces pays.**
- **Une cible de concentration de l'effort financier de l'Etat est instaurée afin de permettre d'accroître progressivement l'APD française consacrée aux PMA sur la période 2024-2027 :**
 - Concernant l'aide bilatérale, le gouvernement s'assurera d'un effort financier de l'Etat d'au moins 50% pour les PMA dès 2024, sur la base d'une prévision de recours approprié aux différents instruments (prêts, dons...). S'agissant de l'aide multilatérale, la France défendra également dans les enceintes concernées un effort financier bénéficiant aux PMA d'au moins 50%.
 - En lien avec les discussions et travaux internationaux, le gouvernement actualisera l'indicateur de concentration de l'effort financier de l'Etat en cas de révision de la définition des pays vulnérables et fragiles budgétairement à compter de 2025. D'ores et déjà, cette définition pourra inclure certains pays membres du groupe des PEID (petits Etats insulaires en développement).
- **En matière d'aide humanitaire :** la France affirme une cible d'1 Md€ en 2025.
- **Le gouvernement poursuivra la mise en œuvre des agendas présidentiels en :**
 - renforçant notre soutien à la Fondation de l'innovation pour la démocratie ;
 - engageant une réflexion sur l'archéologie préventive et la protection du patrimoine africain, dans le cadre notamment des projets d'infrastructure financés par la France.

2.2. Contribuer à la sauvegarde des biens publics mondiaux, dont le climat et la biodiversité

- **En matière de finance climat :** la France maintient la cible de 6 Mds€ par an, qui pourra être revue à l'aune des discussions internationales sur la finance climat post 2025. La mobilisation de la France s'articulera autour de deux axes stratégiques :
 - renforcer le rôle de levier de la finance climat française pour encourager une hausse de la mobilisation des financements publics et privés et leur alignement avec l'Accord de Paris ;
 - promouvoir l'accès des PMA à la finance climat internationale, via notamment les programmes de renforcement de capacité.
- **En matière de biodiversité :** la France confirme la cible biodiversité de 1Md€ en 2025, y compris en maximisant la convergence et les co-bénéfices entre financements climat et

financements biodiversité. Une mobilisation accrue des financements privés sera recherchée.

2.3. *Promouvoir la stabilité du cadre macroéconomique des pays en développement*

- **Dans le contexte de l'abandon de la liste des pays prioritaires, la France promeut une nouvelle doctrine de prêt permettant un endettement souverain responsable** dans un objectif de préservation de la soutenabilité financière des pays concernés et de nos opérateurs, tout en tenant compte de nos intérêts diplomatiques majeurs. Une nouvelle doctrine, mise en œuvre par le ministère de l'économie, des finances et la souveraineté industrielle et numérique, proscrit, sauf dérogations limitées et dûment justifiées, les prêts souverains dans les PMA en risque de surendettement élevé, les conditionnera à un programme FMI dans les PMA en risque de surendettement modéré et les encadrera dans les PRI risqués.
- **Le gouvernement entérine l'inclusion dans les prêts concessionnels du Trésor et les prêts souverains de l'AFD de clauses de suspension du service de la dette dans les pays vulnérables**, activées en cas de chocs macroéconomiques majeurs, suite à des catastrophes climatiques, sans compromettre la notation des pays concernés, et éventuellement complétés par des mécanismes de prêts contingents ou des clauses de contingence.
- **Le gouvernement acte le renforcement des aides budgétaires en don et autorise l'expérimentation de prêts très concessionnels** pour répondre aux besoins des pays fragiles financièrement.
- **La France réaffirme l'importance de la mobilisation des ressources intérieures publiques pour le financement d'un développement durable et partenarial dans les pays les plus pauvres**, qui sont renforcées par les actions de coopérations administratives permettant une meilleure mobilisation des fonds et une montée en compétence des acteurs locaux : collecte impôt, lutte anticorruption, justice, formation des fonctionnaires, mobilisation de l'épargne domestiques par les banques publiques de développement nationales.

3. Promouvoir nos intérêts et défendre nos valeurs :

3.1. *Piloter notre politique de solidarité au service de 10 objectifs politiques prioritaires*

Chacun des 10 objectifs fixés par le Conseil présidentiel de développement fait l'objet d'indicateurs de pilotage et de suivi qui figurent dans le tableau en annexe et à partir desquels seront notamment élaborés les futurs contrats d'objectifs et de moyens des opérateurs :

1. *Accélérer la sortie du charbon et financer les énergies renouvelables dans les pays en développement et émergents pour limiter le réchauffement climatique global à 1.5°C.*
2. *Protéger les réserves les plus vitales de carbone et de biodiversité, dans les forêts et l'Océan, pour préserver la planète.*
3. *Investir dans la jeunesse en soutenant l'éducation et la formation des professeurs dans les pays en développement.*
4. *Renforcer la résilience face aux risques sanitaires, y compris les pandémies, en investissant dans les systèmes de santé primaires et en appuyant la formation des soignants dans les pays fragiles.*
5. *Promouvoir l'innovation et l'entrepreneuriat africain qui participent au destin partagé entre les jeunes d'Europe et d'Afrique.*

6. Mobiliser l'expertise et les financements privés et publics pour les infrastructures stratégiques, de qualité et durables dans les pays en développement.

7. Renforcer la souveraineté alimentaire, notamment en Afrique.

8. Soutenir partout les droits humains, la démocratie et lutter contre la désinformation.

9. Promouvoir les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes, notamment en soutenant les organisations féministes et les institutions de promotion des droits des femmes.

10. Aider nos partenaires à lutter contre l'immigration irrégulière et les filières clandestines.

3.2. Promouvoir nos intérêts économiques au service du développement

- **Le gouvernement renforcera la dimension d'influence économique dans le mandat du groupe AFD**, sans revenir sur le maintien du principe du déliement de l'aide, en visant à :
 - o Maintenir la part des prêts projets dans le plan d'affaires : une part minimale de 50% du volume d'activité fléché sur des prêts projets doit être maintenue alors que ceux-ci sont générateurs de davantage de retombées directes que les prêts budgétaires ou les lignes de crédits bancaires.
 - o Renforcer les cibles d'influence économiques de l'agence : un rehaussement de 67 à 80% du taux de participation des entreprises françaises aux appels d'offre internationaux, avec la création d'un nouvel indicateur sur la proportion des projets financés par l'AFD (cible de 60%) menant à un appel d'offre international afin de renforcer la portée de l'indicateur sur la participation des entreprises.
 - o Renforcer les critères sociaux et environnementaux dans les appels d'offre : l'AFD continuera à valoriser dans les dossiers d'appel d'offres des approches plus vertueuses au bénéfice de projets durables et inclusifs (climat, biodiversité, lien social), en particulier en termes de RSE. Par ailleurs l'utilisation du fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences (FEXTE) et de la Facilité d'amorçage, de préparation et de suivi des projets (FAPS) pour préparer des projets de l'AFD en incluant une dimension d'influence économique pourra être renforcée, tout comme les outils qui favorisent la préparation de projets aux meilleurs standards, favorables au positionnement des entreprises françaises.
- **Le gouvernement décide de la mise en place d'une comitologie, en s'appuyant sur les filières stratégiques existantes, pour faciliter la projection à l'internationale de 7 filières stratégiques** (ville durable, santé, agriculture, transports, numérique, transition énergétique, ICC) **en associant davantage les opérateurs et en coordonnant mieux leurs outils** :
 - o Au niveau central, une réunion annuelle par filière associant, sous le pilotage du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, ainsi que du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, la CNI, les représentants des filières, l'AFD, Bpifrance (y compris Bpifrance AE), Business France, la Team France export.
 - o Au niveau local, des contacts renforcés avec la communauté d'affaires seront organisés pour faire **émerger** des projets pouvant répondre aux intérêts de nos filières. Cette sensibilisation se fera via le service économique (sous la responsabilité des ambassadrices et des ambassadeurs) qui veillera à une participation systématique

de l'AFD aux réunions des conseillers au commerce extérieur de la France (CCEF), à tout événement d'importance porté par la communauté d'affaire française et au Conseil économique annuel.

3.3. Renforcer l'intégration régionale des Outre-mer et apporter des réponses à des problématiques transfrontalières communes

- **Le gouvernement aura pour objectif :**
 - o d'assurer la cohérence et la complémentarité des interventions de l'AFD, dans le cadre du mandat de l'AFD, avec les intérêts des territoires ultramarins, par le soutien des projets de coopération répondant aux problématiques transfrontalières communes avec leurs voisins, et permettre de renforcer l'ancrage des Outre-mer dans leur bassin régional ;
 - o d'accompagner les entreprises ultramarines pour bénéficier des opportunités commerciales ouvertes par les financements de l'AFD dans les pays voisins.

4. Renforcer la mobilisation du secteur privé

- **Le gouvernement définira un objectif chiffré d'effet levier pour le groupe AFD :**
 - o un indicateur de performance sera fixé au groupe AFD, applicable notamment à Proparco dans le cadre de son prochain contrat d'objectifs et de moyens (2023-2025), avec une cible sur la mobilisation de la finance privée et une cible de mobilisation des banques publiques de développement dans le cadre de l'initiative Finance en Commun (FiCS) ;
 - o l'indicateur de mobilisation de la finance privée prendra la forme d'un ratio annuel de volume de financement privé mobilisé grâce à des ressources publiques : il est envisagé de fixer un indicateur de 1€ de finance privée mobilisée pour 1 € d'activité de Proparco (dont l'activité s'élevé aujourd'hui entre 2 et 2,5 Mds€/an). Sur la base d'une méthodologie définie d'ici fin 2023, ce ratio devra être atteint par Proparco d'ici fin 2025. Cet effort pourra être progressivement élargi à toutes les activités du groupe AFD qui s'y prêtent, en particulier pour la finance climat, selon des indicateurs et des cibles qui devront être définies d'ici la fin de l'année.
- **Le gouvernement promouvra le partage des risques avec le secteur privé en :**
 - o renforçant les capacités du groupe AFD de multiplier et d'élargir les interactions et les partenariats avec les acteurs financiers, notamment via Paris Europlace en France, afin d'orienter leurs financements et investissements vers la promotion des biens publics mondiaux ou vers des marchés frontières ;
 - o développant de nouveaux outils de couverture du risque financier, comme les garanties de paiement public de l'AFD pour les projets d'infrastructure, ou la contribution de la France au *Global Shield* qui permet de mobiliser les assureurs sur des solutions sur l'assurance climatique dans les pays fragiles ;
 - o valorisant l'initiative *Choose Africa* qui entre dans sa deuxième phase, visant spécifiquement les intermédiaires financiers privés et publics au bénéfice des TPE/PME, ainsi que l'accompagnement à la structuration de banques publiques de soutien aux PME.
- **La France défendra à l'OCDE une meilleure prise en compte par les règles de l'APD des instruments d'aide au secteur privé, qui permettra notamment de mieux soutenir certains outils comme les garanties dès la déclaration 2024 sur les chiffres 2023.**

Mobiliser davantage nos entreprises, tout en restant dans une logique d'aide globale déliée et de contribution au développement économique, social et environnemental de nos partenaires

- **Le gouvernement étendra :**
 - o la palette d'outils permettant de mobiliser les entreprises dans des projets de développement en augmentant les ressources allouées à la préparation de projets, à travers notamment la révision de la doctrine du Fonds d'expertise technique FEXTE pour la recentrer sur l'influence et la diplomatie économique. La mobilisation de l'expertise technique est de nature à favoriser ensuite la participation et le succès des entreprises françaises aux appels d'offre.
 - o les prêts concessionnels du Trésor aux PMA, à travers une expérimentation dans certaines géographies.
- **Le gouvernement entérine l'actualisation du cadre stratégique d'aide au commerce.** Le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères sont chargés de renforcer le pilotage de la stratégie et d'améliorer son appropriation par les différents acteurs. Composante de l'APD, la stratégie française en matière d'aide au commerce a été fixée en 2009 par le CICID. Le projet de cadre révisé vise à améliorer l'insertion des PED et PMA dans le commerce international, pour mieux tenir compte des nouveaux enjeux, à travers: i) le développement de chaînes de valeur durables, inclusives et résilientes et ii) le développement d'une offre compétitive sur les marchés locaux, régionaux et internationaux.

5. Mieux articuler les instruments de notre politique de solidarité internationale

5.1. Mieux articuler les canaux bilatéral, européen et multilatéral

- **Le gouvernement élaborera d'ici la fin 2023 une stratégie pluriannuelle définissant l'articulation entre les canaux bilatéral, européen et multilatéral** visant à assurer la cohérence des financements, à établir les canaux les plus pertinents aux vues de nos objectifs :
 - o le canal bilatéral doit permettre une plus grande visibilité, un pilotage plus fin, ainsi que la mise en œuvre et la mobilisation de partenaires vers nos objectifs politiques ;
 - o le canal multilatéral, y compris européen, doit être privilégié pour démultiplier l'impact des investissements en faveur des biens publics mondiaux et exercer une influence dans et *via* les fonds et organisations internationaux ;
 - o la doctrine sera assortie : (i) d'une liste de fonds verticaux et organisations internationales prioritaires, augmentant ainsi notre capacité à orienter les décisions stratégiques, (ii) de la recherche d'une articulation entre ces fonds prioritaires et notre action bilatérale, à l'exemple de l'Initiative en matière de santé mondiale et (iii) d'un recensement de l'ensemble des contributions aux OI par les opérateurs et les ministères, afin d'en améliorer le pilotage stratégique ;
 - o la dimension européenne sera essentielle dans ce travail d'articulation, de mise en cohérence et de renforcement de la coordination locale. Outre le sujet des infrastructures, sur lequel l'approche « *Global Gateway* » a permis d'identifier clairement une offre « Equipe Europe » consolidée, le bilan à mi-parcours des instruments financiers européens sera mis à profit pour faire valoir les priorités identifiées par le CPD et le CICID. Des financements nationaux pourront être envisagés en appui des financements européens obtenus par nos opérateurs, en particulier Expertise France. Les experts nationaux détachés continueront d'être un vecteur stratégique

essentiel et mutuellement bénéfique des priorités de la France au sein des institutions européennes, et de la diffusion du réflexe européen au sein des services de l'administration centrale. Sur le terrain, le travail de concertation entre notre réseau et les délégations de l'Union européenne dans les pays partenaires devra se poursuivre, en maximisant notamment l'effet de l'exercice de programmation conjointe et des initiatives Equipe Europe au service de nos priorités.

5.2. *Rendre nos instruments bilatéraux plus transactionnels*

- **Le gouvernement acte le rôle premier du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et de son réseau sur l'instruction et la mise en œuvre des petits projets en dons**, permettant ainsi une aide bilatérale plus réactive, visible et lisible : pérennisation du Fonds Equipe France, du Fonds d'appui à l'entrepreneuriat culturel, des fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI) et des fonds de solidarité pour les projets innovants rapides (FSPI-R).
- **L'utilisation des prêts de politique publique de l'AFD devra respecter le cadre posé par la stratégie-pays**, et le cas échéant la stratégie régionale définie sous le pilotage des ambassadeurs chargés de la coopération régionale dans les bassins océaniques atlantique, indien et pacifique, afin qu'ils appuient le dialogue politique et stratégique mené par l'équipe France sous l'égide de l'ambassadrice ou de l'ambassadeur et permettent un meilleur positionnement de nos entreprises en aval, sans remettre en cause le fait que l'octroi de prêts de l'AFD reste lié à un endettement souverain responsable de la contrepartie.
- **Le gouvernement visera à accroître la visibilité de l'aide française** via des projets financés dans lesquels nos opérateurs sont majoritaires, tout en maximisant la mobilisation des financements multilatéraux et européens.
- **Les compétences en matière d'appui aux élections et la coopération parlementaire** seront transférées de l'AFD vers le MEAE. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de la Transformation et de la Fonction publique piloteront le renforcement des compétences en matière de coopération administrative et renforceront l'articulation entre les acteurs de l'équipe France.

5.3. *Renforcer la cohérence de nos financements bilatéraux*

- Afin d'éviter toute inflation des coûts de gestion, et de maximiser l'impact de chaque euro dépensé dans la politique d'investissement solidaire et durable, **les ministères privilégieront l'octroi de financements directs aux opérateurs français ou aux organisations internationales**, sauf à ce qu'il soit démontré qu'un financement transitant par l'AFD crée une réelle valeur ajoutée. En tant que filiale de l'AFD, Expertise France n'est pas couverte par ces dispositions, sous réserve d'une maîtrise des frais entre l'AFD et sa filiale.
- **Le gouvernement acte la compétence du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour les financements humanitaires** et de stabilisation, sauf exception validée par le MEAE.

5.4. *Expertise technique*

- **Le gouvernement :**
 - o **acte le renforcement des offres AFD/Expertise France combinant appui financier et technique**, notamment pour les prêts de politique publique, de manière à mieux répondre aux besoins des partenaires et accroître la visibilité et l'influence française ;
 - o **programme une augmentation progressive du fonds de cofinancement d'Expertise France**, pour renforcer l'effet de levier sur les fonds européens ;

- **fixe à Expertise France l'objectif d'œuvrer au déploiement de 500 experts techniques d'ici 2027 en renforçant le pilotage politique du dispositif par les ministères**, dans une logique de promotion des intérêts économiques français, pour tirer parti du rapprochement opéré par la loi du 4 août 2021, et en cohérence avec les 10 objectifs du CPD. L'horizon de déploiement des ETI, ainsi que des cibles de déploiement géographiques et thématiques seront définis ; le pilotage politique sera détaillé ;
- **s'assurera, au moment de la définition des implantations et des thématiques des ETI**, d'une bonne concertation avec tous les ministères concernés afin d'éviter les doublons et de la recherche d'une cohérence avec les financements du groupe AFD et les stratégies d'internationalisation des entreprises françaises. Le renforcement des administrations et services publics des États partenaires étant essentiels à l'efficacité dans le temps de nos actions, le gouvernement favorisera le recours à l'expertise publique : acteurs centraux, locaux, établissements publics.

5.5. Diffusion de nos objectifs de développement aux évènements et initiatives de la France à l'international

- La France s'assurera que les évènements internationaux qu'elle organise (JOP, coupes du monde...) intègrent la promotion des objectifs majeurs et des 10 objectifs politiques prioritaires.
- Le gouvernement généralisera la défense de ces objectifs au sein des projets et initiatives portées par la France à l'international.

6. Améliorer le pilotage et l'évaluation de notre politique de solidarité internationale

6.1. Améliorer le pilotage de notre politique

- Au niveau central
 - **Le pilotage politique sera renforcé par le biais d'une réunion annuelle des ministres chargés des affaires étrangères et de l'économie et du budget**, et les réunions trimestrielles pilotées par la secrétaire d'Etat au développement, conjointement avec le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. Ces réunions sont préparées au niveau technique par le co-secrétariat du CI-CID qui s'assurera d'une étroite concertation avec l'ensemble des ministères concernés.
 - **Le gouvernement assurera une tutelle stratégique de l'AFD au niveau central, notamment à travers l'adoption du contrat d'objectif et de moyens (COM), tout en renforçant le pilotage localement.** La tutelle continuera de s'exercer dans le respect des instances de gouvernance de l'Agence et permettra à travers un suivi rigoureux au niveau stratégique d'éviter la micro-gestion des activités de l'Agence. Cette tutelle plus stratégique passera notamment par une programmation des crédits alloués à l'Agence permettant à l'AFD d'optimiser l'usage des ressources en fonction des priorités politiques et des impacts recherchés. Un resserrement du COM avec l'AFD sera également recherché afin notamment de décliner les 10 objectifs prioritaires du CPD autour d'une vingtaine d'indicateurs.
- Au niveau local
 - **Le gouvernement acte la mise en place d'une stratégie d'investissement solidaire et durable unique de l'Equipe France**, annexée au plan d'action de l'ambassade et

répondant à nos priorités politiques et aux besoins et enjeux de développement de nos pays partenaires :

- partant de la politique de développement du pays et d'une analyse de sa trajectoire financière et vers les Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
 - adaptant au partenaire local, les 4 objectifs majeurs et une sélection des 10 objectifs politiques prioritaires les plus pertinents incluant, s'il y a lieu, la dimension ultramarine régionale ;
 - sur un modèle standard qui sera développé par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Ces stratégies feront l'objet d'un contrôle et d'harmonisation au niveau du co-secrétariat du CICID ;
 - dans le respect des doctrines propres à chaque instrument et des mandats confiés aux opérateurs et des orientations stratégiques décidées par leurs instances de gouvernance.
- **Le rôle de chef de file de l'ambassadrice et de l'ambassadeur est renforcé, en lien avec les ambassadrices et ambassadeurs délégués à la coopération régionale lorsque cela est pertinent.** Cette compétence s'exerce en s'appuyant sur la directrice ou le directeur de l'agence de l'AFD au sein de l'équipe France et dans le respect du principe juridique d'autonomie de gestion des opérateurs et des dispositions du code monétaire et financier s'appliquant aux établissements de crédit, en lui confiant :
- un droit d'initiative sur la programmation en dons, conduisant à l'instruction de l'opportunité des projets sur le terrain ;
 - la possibilité de rendre un avis conforme sur des projets de l'AFD en don en cours d'instruction, en cas de difficulté d'ordre politique ou d'absence d'alignement avec la stratégie de l'Equipe France. Le cas échéant, la question pourra être soumise aux ministères de tutelle.

6.2. Développer une culture de l'évaluation et de l'innovation

- Le gouvernement :
 - valorisera le bilan du Fonds d'innovation pour le développement et renforcera son soutien à ce dispositif ;
 - encouragera les approches innovantes au sein de tous les instruments de la politique française d'investissement solidaire et durable, en favorisant la diffusion des dispositifs innovants existants et le passage à l'échelle de certains projets.
- Le gouvernement adopte la liste des personnalités qualifiées nommées par le Gouvernement au sein de la commission d'évaluation et demande un lancement de ses travaux d'ici la fin de l'année.

7. Mobiliser l'ensemble des forces de la Nation

7.1. Lancer le programme présidentiel de mobilisation de la jeunesse

- Le gouvernement annoncera le lancement de la plateforme d'ici la fin de l'année 2023.
- Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (recrutement, identification des postes stratégiques à l'international) et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

(mobilisation des universités et écoles) **sont chargés de piloter conjointement ce programme.**

- **Le gouvernement profitera de l'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024 puis de celle des Jeux Olympiques de la jeunesse de Dakar 2026** pour élaborer une stratégie « Sport et développement durable » et faire connaître largement les résultats de notre politique de développement.

7.2. Définir une stratégie de promotion de l'attractivité de la cité du développement

- **Le gouvernement adopte une liste d'organisations internationales** auprès desquelles les ministères de tutelle effectueront des démarches en vue de favoriser leur installation dans les locaux de l'AFD, dans un calendrier tenant compte des contraintes calendaires et financières du projet.
- **Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères est chargé de définir d'ici la fin de l'année une stratégie** visant à accroître l'attractivité du territoire français pour les associations privées à but non lucratif.

7.3. Définir une stratégie pour la promotion de la signature France

- **Le gouvernement acte la mise en place d'une signature unique « France » pour tous les projets français** sur financement publics français (MEAE, MEFSIN, DRI des ministères et opérateurs). Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères est chargé d'élaborer une charte graphique incluant une référence aux couleurs bleu – blanc – rouge.
- **Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères est chargé de coordonner la stratégie et la mise en œuvre de la communication internationale de l'Equipe France** entre les ministères concernés et les opérateurs, afin de valoriser l'impact de la politique de développement auprès des citoyens français, notamment ultramarins et de nos partenaires, dans une logique de valorisation des impacts de développement, d'influence et d'accroissement de notre visibilité./.

10 OBJECTIFS POLITIQUES

MOYENS DE PILOTAGE

INDICATEURS DE REDEVABILITE

1	Accélérer la sortie du charbon et financer les énergies renouvelables dans les pays en développement et émergents pour limiter le réchauffement climatique global à 1.5°C	Volume financier consenti par la France au profit de la lutte contre le changement climatique (Finance climat).	<ol style="list-style-type: none">1. Nouvelles capacités d'énergies décarbonées, dont renouvelables, installées.2. Émissions de gaz à effet de serre évitées ou réduites (Teq CO2).3. Nombre de partenariats pour une transition juste (JET-P) ou accords analogues constitués impliquant une participation française via un canal bilatéral, européen ou multilatéral.
2	Protéger les réserves les plus vitales de carbone et de biodiversité, dans les forêts et l'Océan, pour préserver la planète	Volume financier consenti par la France au profit de la préservation de la biodiversité (Finance biodiversité).	<ol style="list-style-type: none">1. Superficies bénéficiant d'un programme de conservation, de restauration ou de gestion durable de la biodiversité terrestre, aquatique et maritime et dont l'état des écosystèmes a été améliorée (nombre d'hectares).2. Nombre de partenariats pays pour les forêts, la nature et le climat « country partnerships for forests, climate and nature » impliquant une contribution française.
3	Investir dans la jeunesse en soutenant l'éducation et la formation des professeurs dans les pays en développement	Part de projets en matière d'éducation et de formation professionnelle ayant pour objectif la formation des enseignants.	<ol style="list-style-type: none">1. Nombre d'établissements d'enseignement général et d'enseignement technique et de formation professionnelle accompagnés.2. Nombre de pays bénéficiant d'un soutien français pour leur dispositif de formation des enseignants.
4	Renforcer la résilience face aux risques sanitaires, y compris les pandémies, en investissant dans les systèmes de santé primaire et en appuyant la formation des soignants dans les pays fragiles	Part des projets santé incluant un volet de renforcement des ressources humaines.	<ol style="list-style-type: none">1. Nombre de personnels de santé formés.2. Nombre de pays accompagnés dans la mise en place de la couverture santé universelle et de systèmes nationaux de protection sociale en santé.
5	Promouvoir l'innovation et l'entrepreneuriat africain qui participent au destin partagé entre les jeunes d'Europe et d'Afrique	Montant engagé par le Groupe AFD dans le cadre de l'initiative <i>Choose Africa 2</i> .	<ol style="list-style-type: none">1. Nombre de TPE/PME africaines soutenues.

6	Mobiliser l'expertise et les financements privés et publics pour les infrastructures stratégiques, de qualité et durables dans les pays en développement	Part de projets financés par la France dans le cadre de l'initiative <i>Global Gateway</i> .	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de personnes gagnant un accès durable à une infrastructure essentielle : eau, électricité, transport, assainissement.... 2. Toutes les infrastructures financées par la France répondent à des standards environnementaux et sociaux élevés et sont alignés sur les ODD dont l'accord de Paris.
7	Renforcer la souveraineté alimentaire, notamment en Afrique	Part des projets du Groupe AFD dans le domaine de l'agriculture et du développement rural contribuant au renforcement des chaînes de valeur agricoles et agro-alimentaires et/ou aux transitions agro-écologiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d'acteurs économiques des filières agricoles (exploitations familiales agricoles, entreprises à l'amont et à l'aval) bénéficiant d'un soutien de la France pour une production durable ainsi que pour une transition agro-écologique. 2. Nombre de pays dans lesquels la France investit dans la résilience des filières agricoles et l'alimentation à travers des programmes structurants pluriannuels et pluri acteurs.
8	Soutenir partout les droits humains, la démocratie et lutter contre la désinformation	Part des projets financés ou accompagnés par la France ayant pour objectif principal ou significatif la participation citoyenne.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de projets en faveur du renforcement de l'Etat de droit, de la justice et de la bonne gestion des affaires publiques. 2. Nombre de projets en faveur des droits humains.
9	Promouvoir les droits des femmes et l'égalité femmes – hommes, notamment en soutenant les organisations féministes et les institutions de promotion des droits des femmes	Part des montants engagés par la France ayant pour objectif principal ou significatif l'égalité entre les femmes et les hommes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de structures accompagnées par le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF). 2. Nombre de projets en faveur de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.
10	Aider nos partenaires à lutter contre les réseaux d'immigration clandestine	Nombre de projets visant à aider nos partenaires à fiabiliser leurs systèmes d'état civil ou à renforcer leurs capacités de lutte contre la traite des êtres humains.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de pays partenaires bénéficiant d'un appui français pour améliorer l'accessibilité et la fiabilité de leurs systèmes d'état civil. 2. Nombre de pays partenaires bénéficiant d'un appui français pour renforcer leurs capacités dans la lutte contre la traite des êtres humains.